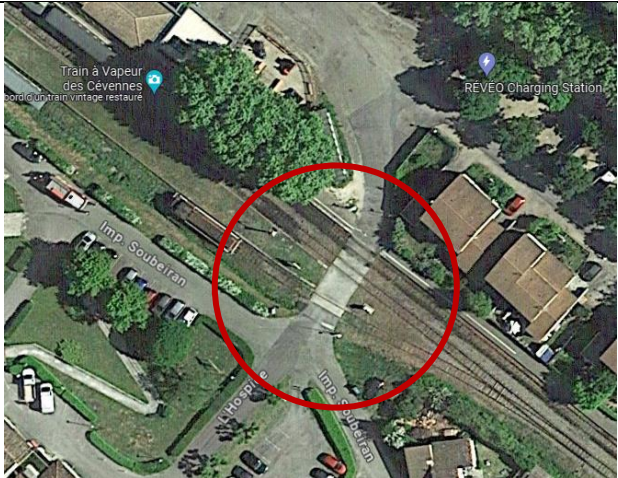


LES MOBILITES – Points noirs relevés

DEPLACEMENT PIETONS ET PMR

Localisation	Descriptif	Solutions évoquées
	Résidence Soubeiran Passage de la voie ferrée non franchissable en fauteuil roulant	
	Pont neuf Trottoir étroit Circulation piétonne non sécurisée – danger en cas de grand vent Non accessible PMR 	1°) à minima Barrières Partage de la voirie pour fauteuil roulant 2°) Plus coûteux Recalibrage de la chaussée pour un seul trottoir plus large, sécurisé et accessible en fauteuil roulant



Accès à la caisse d'épargne, au Cinéma et au marché couvert.

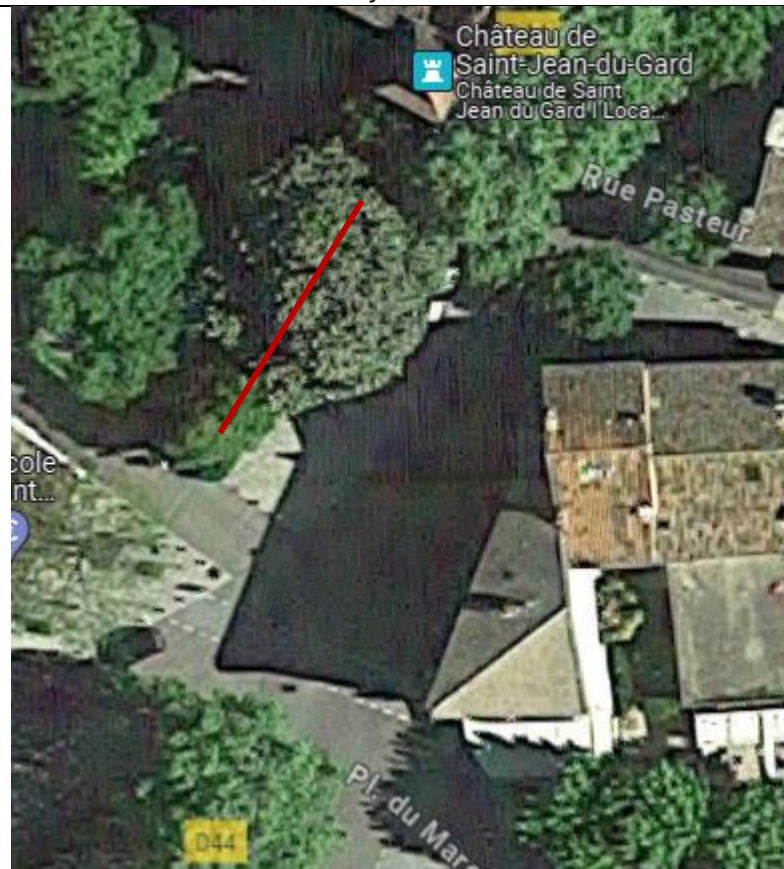
Depuis le trottoir d'en face, pas de traversée sécurisée vers la rampe d'accès.

Côté Halle, Cinéma, Caisse d'épargne pas de trottoir



Bateau et passage piéton depuis le trottoir d'en face

	Accès Place du marché Présence d'une petite marche, non adaptée aux fauteuils roulants 	Bateau Réalisé en avril 2024
	Le long du bar PMU Pas de trottoirs Grille d'égout au sol 	Bande piétonne pour limiter l'emprise de la voirie



Parking en face du PMU

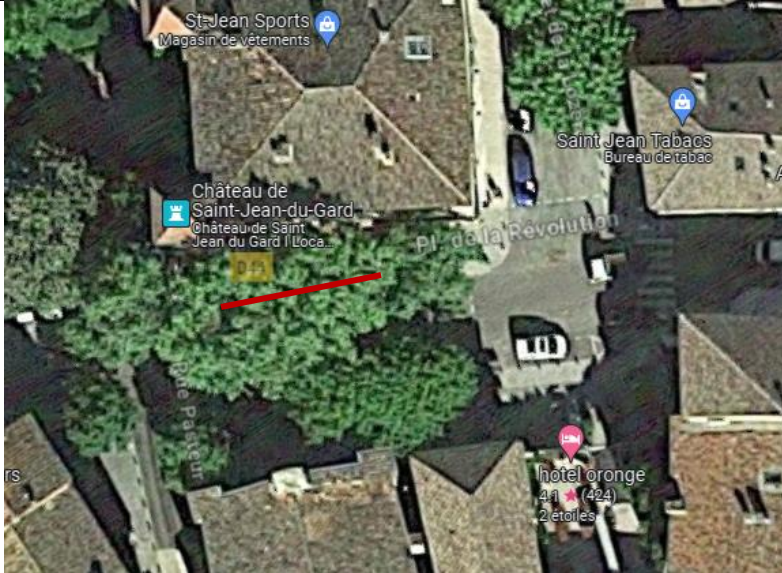
Trottoir étroit

Barrières Vauban qui
empiètent sur le trottoir
En l'absence l'avancée des
voitures empiètent sur le
trottoir

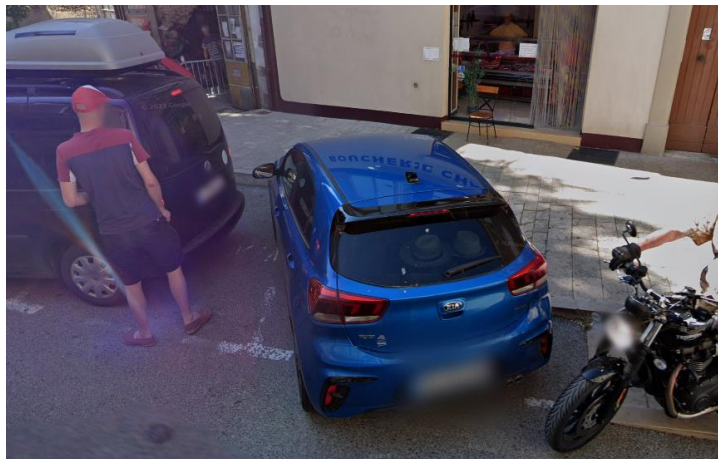


Installer des barrières fixes de
ce type (x5)



	Étale du primeur La présence sur le trottoir des étales du primeur réduit la largeur du passage	1°) Mettre les étales en parallèle de la façade 2°) Avancer les étales vers les bornes pour élargir le passage à travers les étales
	Rue Pellet de la Lozère – Bistrot Marche pour accéder à la terrasse trop haute pour PMR 	Faire un accès en pente
	Boucherie	Repositionner les places de stationnement

Rupture de continuité du trottoir – Présence de bateaux pour descendre et remonter sur le trottoir mais inaccessible en raison des barrières, bacs de fleurs et places de parking en épi
Trottoir d'en face étroit avec étales commerciales



Absence de bateau sur le trottoir à côté de l'ADMR



Faire un bateau pour assurer la continuité du trottoir



Rue Olivier de Serres

Un bloc de boîtes aux lettres en face du panneau d'interdiction de stationner gêne le passage sur le trottoir



Du côté du restaurant La Treille, il n'y a pas de trottoir



	Rue Olivier de Serres / Rue de l'industrie Absence de bateau sur le trottoir de droite, absence de trottoir à gauche. Pas de passage piéton pour accéder au Musée Maison rouge  	Passage piéton en diagonale ?
	Rue de l'industrie / Grand'Rue	

	 Place Arrêt minute inutile ?	
	Grand'Rue Malgré marquage au sol et panneau de signalétique (peu visible) vitesse excessive 	Macarons 20 km/h au sol ?



Rue du Général Lafont et Rue de la République

Absence de trottoirs

Accès au cabinet des kiné non facilité



Rue Général Lafont, interdite depuis la déviation (Chemin Albin Mercoiret) mais empruntée. Présence d'un panneau de sens interdit à 50 m et indication de voie à double sens peu visible depuis la déviation

Voie partagée ? à 20 km/h

Doubler le panneau de sens interdit pour les deux sens d'accès depuis la déviation.

	Accès à La Poste La rampe d'accès est trop raide en fauteuil roulant. Besoin de poursuivre sur le trottoir mais nécessité de descendre sur la route et impossibilité de remonter 	Manque bateau d'accès direct
	Déviation Vitesse excessive, absence de cheminements piétons / vélos sécurisés	Le long de la déviation : envisager la réalisation de chicane, à minima par la pose de bornes, + radar pédagogique et refaire les marquages blancs pour délimiter la chaussée du bas-côté.
	Avenue des Castors Trottoirs refait jusqu'au collège, mais circulation piétonne difficile au-delà	envisager d'avancer le panneau délimitation de vitesse à 30 km/h de 100 m pour permettre aux automobilistes de ralentir ; trottoirs à refaire

LES STATIONNEMENTS

Stationnement « Arrêt minute » et Zone bleue Peu respecté Informer sur la réglementation Arrêt minute = 10 minutes Zone bleue = 1 heure Les deux nécessitent le disque bleu	Rappeler la réglementation dans un premier temps
Stationnement au parking de La Poste Voitures qui restent plusieurs jours Des places PMR éloignées de l'accès à La Poste, sans cheminement sécurisé	Pour les visiteurs : Sur le parking de La Poste, indiquer avec un panneau « Promeneurs, un parking est accessible à 500 m, merci de ne pas vous garer. » - Et relayer l'information sur le site de l'association Stevenson. Soit déplacer les places PMR, soit sécuriser la traversée vers La Poste
Stationnements du centre-ville Signalétique peu visible	Rappeler dès l'arrivée sur St-Jean, les parkings disponibles et le nombre de places
Parking du Petit Versailles	Rappeler les modalités d'accès au parking du Petit Versailles
Maison du Ruisseau (Habitat inclusif) Pas de place PMR	Envisager de créer à minima une place PMR proche de l'arbre 

Proposition : A l'occasion d'une réunion publique autour de l'étude Mobilités réalisée par le Céréma, les règles de stationnement pourraient être rappelées, la volonté de limiter les incivilités et faciliter les mobilités douces doit être affirmée en indiquant engager une phase de sensibilisation (avant répression, si nécessaire)